

# Visa-Vie

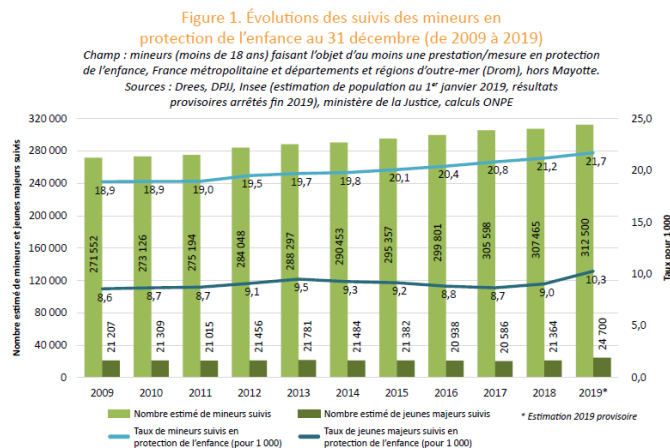
de la violence individuelle subie ou agie à la vie

## « ETAT DES LIEUX »

### ❖ Quelques chiffres

Au 31 décembre 2018, **187 000** mesures de placement sont en cours au titre de l'aide sociale à l'enfance. Ce nombre, tout comme les dépenses associées, n'a cessé d'augmenter depuis la fin des années 1990. Huit mesures sur dix font suite à une décision d'ordre judiciaire. Une petite moitié des bénéficiaires sont hébergés en famille d'accueil. Les types de mesures et les modes d'hébergement, ainsi que les dépenses de placement, varient d'un département à l'autre.<sup>1</sup>

Selon l'ONPE, au 31 décembre 2019, « le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une prestation ou une mesure relevant du dispositif de protection de l'enfance est estimé à 312 500 sur la France entière (hors Mayotte), ce qui représente un taux de 21,7 ‰ des mineurs (cf. graphique), soit une augmentation de 1,6 ‰ du nombre de mineurs par rapport à 2018. »<sup>2</sup>



À cette même date, le nombre de jeunes majeurs concernés par une prestation ou une mesure est estimé à près de 24 700 sur la France entière (hors Mayotte), ce qui représente 10,2 ‰ des jeunes âgés de 18 à 21 ans. Ce taux est en hausse de 15 % entre 2018 et 2019, confirmant l'hypothèse que cette augmentation soit liée à deux phénomènes concomitants, déjà perceptibles en 2018 : d'une part, une augmentation du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) devenus majeurs ; d'autre part, les effets de la loi du 14 mars 2016 et une mobilisation

<sup>1</sup> L'aide et l'action sociales en France > édition 2020 > DREES

<sup>2</sup> [note\\_chiffres\\_cles\\_annee2019\\_0.pdf \(onpe.gouv.fr\)](#)

.../...

des acteurs sur la sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

En 2017, selon différentes sources, 344000 mineurs bénéficient d'une mesure de l'Aide Sociale à l'Enfance, (en augmentation par rapport à 2016) mais 20 600 (seulement) bénéficient d'une prestation pour jeunes majeurs, soit une baisse par rapport à l'année précédente. 344000 jeunes : 117000 sont placés, environ une moitié en famille d'accueil, 1/3 en établissements.

En 2018, l'âge moyen du départ du foyer parental est de 23,7 ans (chiffres de la DRESS).

Ce départ de la maison familiale ne signifie néanmoins pas une totale autonomie. L'âge moyen de l'obtention d'un emploi stable (et donc d'une indépendance financière) est de 28 ans. Avant, même ayant quitté le domicile parental, les jeunes bénéficient encore d'une aide financière et d'un soutien familial important.

Seulement 17% des jeunes de 18 à 24 ans ont leur propre logement qu'ils financent seul, 57% vivent toujours chez leurs parents et 26% ont un logement financé par les parents. Il peut aussi y avoir des allers retours au domicile familial, avant un départ « définitif ».<sup>3</sup>

### ❖ **La situation des jeunes sortant de l'ASE. Paradoxes**

1/4 des jeunes sortants de l'Aide sociale à l'Enfance sont en rupture de liens parentaux. 20 à 30% sont sans liens amicaux, sans entourage stable et fiable, et donc seuls. On peut parler pour eux de désaffiliation pour reprendre un terme de R.Castel (désaffiliation : déficit de liens sociaux et donc de protection rapprochée – par des proches).

La sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance – fin d'une prise en charge institutionnelle qui a pu être longue - est un moment délicat pour la plupart des jeunes concernés. Un moment pouvant mobiliser dans le même temps des dynamiques contraires : être enfin libre (ne plus dépendre de quiconque), être soudain seul (livré à soi-même, sans soutien, sans repli).

De nombreuses études évoquent le climat anxiogène de l'approche de la majorité ou de la fin des contrats jeunes majeurs, avec la crainte de la solitude et la perte de repères.<sup>4</sup>

Même s'ils attendent parfois impatiemment leur majorité et la sortie de l'ASE, elles peuvent être vécues, pourtant annoncées, anticipées, préparées, comme un lâchage laissant l'impression d'être (une nouvelle fois ?) abandonnés alors que manquent les points d'appui nécessaires. Vers qui dès lors se tourner ? Sur qui s'appuyer, pouvoir compter ? Pour qui compte-t-on encore ? Où trouver du soutien, de l'écoute ?

---

<sup>3</sup> « Être adulte en sortant de l'ASE, le capital social au cœur de la définition de l'autonomie », Aude Kerivel, ERES | « Vie sociale » 2015/4 n° 12 | pages 107 à 127

<sup>4</sup> Etude sur les jeunes majeurs issus de l'ASE sur le territoire de la MEL, 2016.

.../...

**“Ouais ça va devenir sérieux, ça sera à moi en fait de me débrouiller en fait. Parce que moi j’ai peur parce que j’avais... Comme j’avais dit j’avais vu des gens finir à la rue, j’ai vu ... Et c’est ça qui m’a fait peur. J’avais peur ...”**

**“C’est pas comme si j’avais quelqu’un qui m’attendait quelque part...”**

**“Parce que je savais pas si j’allais pouvoir rester (...) jusqu’à après octobre du coup je stressais et j’m braquais parce que j’m disais imaginez-vous j’ai pas mon contrat [CJM], j’veais pas réussir (...)”**

**“J’leur dis enfin c’est comme si vous lâchez un bébé dans la nature (...) J’m énerve tout l’temps quand on vient à ce sujet de contrat jeune majeur, qu’on va m’laisser, qu’il faudra qu’j’m débrouille avec une bourse. Ben j’suis en panique en fait, j’deviens une autre personne, violente, limite violente et... parce que c’est ma phobie de d’venir seule, enfin d’m retrouver seule et ça va un trop rapidement donc ben j’essaie d’freiner ça comme je peux mais...”**

**“Mais j’étais traumatisée. J’avais peur d’avoir 18 ans. Parce que vous savez, quand on est p’tit, on a envie d’être grand. Au début j’dissais ouais de toute façon à 18 ans j’m casse, j’m casse du foyer et tout. Mais une fois que j’[y] étais, j’avais peur d’avoir 18 ans. Oh j’ai pleuré toutes les larmes de mon corps.”<sup>5</sup>**

❖ **J’ai paniqué, j’ai eu peur, quand i’y pense je fais des cauchemars, je déprime, je stresse...**

Autant de mots employés par Imane, Zoé, Ophélie, Ravka, Elouan, Arthur, Cassandra, Célia, Lila, Morgane pour nous parler de leur passage à la majorité. Leurs parcours sont hétéroclites, marqués ou non par des expériences et des rencontres fructueuses, accueillis en LVA, en foyers, en séjours de rupture, par Visa-Vie pour 2 d’entre eux.<sup>6</sup>

Qu’elle intervienne à 17, 18 ou 21 ans, la sortie du dispositif de protection de l’enfance reste un moment de fragilité important. Elle est vécue à bien des égards comme une « expulsion programmée ». Une expulsion d’autant plus mal vécue qu’elle s’apparente à une épée de Damoclès que les professionnels ne manquent pas de brandir, afin de les mobiliser voir de rappeler le « principe de réalité », en répétant aux jeunes pris en charge que leur prise en charge a une fin. Ceci dans l’intention à la fois d’en rappeler les limites et exigences, à la fois d’en préciser que son éventuelle prolongation dépendra avant tout de l’avancée de leurs projets (de formation, professionnels et d’insertion). Même pour ceux qui bénéficieront d’un CJMI et repousseront d’autant la fin de prise en charge, sa simple perspective dans un temps court ou

<sup>5</sup> Enquête réalisée pour Visa-Vie en 2019, pour entendre leur témoignage sur leur devenir adulte, leurs manières de vivre le passage à l’âge adulte une fois sortis de la prise en charge institutionnelle. Avec en toile de fond à ces entretiens, la question de l’autonomie, entre aspiration et injonction...

<sup>6</sup> Enquête op cité

.../...

contraint apparaît déjà une forme de violence : « Ce n'est pas seulement l'expulsion en elle-même qui a des effets, mais également sa menace », écrit la sociologue Pascale Dietrich-Ragon. « La perte du droit à résider et du sentiment de légitimité à occuper un logement engendre une incertitude résidentielle qui fragilise les individus ». <sup>7</sup>

**« Avoir 18 ans, ça me fait peur depuis mes 15, 16 ans. L'ASE met beaucoup la pression par rapport à ça : comment tu vas faire quand tu vas avoir tes 18 ans ? Me débrouiller seule, je ne pense pas y arriver. En plus je n'ai personne sur qui compter, ni parents, ni famille, ni rien... Je suis obligée d'être aidée. Même si j'ai une bourse..., s'il y a un problème, il faut que j'aie une aide derrière, sinon je ne peux pas m'en sortir ». <sup>8</sup>**

Si cette épée de Damoclès peut avoir un effet mobilisateur pour quelques-uns, pour d'autres, souvent les plus fragiles, les plus éloignés d'une insertion professionnelle ou en délicatesse avec le social, ceux ne disposant pas d'un soutien familial ou disposant d'un soutien familial trop fragile et précaire, ceux enfin de pouvant s'appuyer sur un réseau de connaissances, elle a un effet paralysant. Elle génère alors une telle pression qu'ils préfèrent lâcher d'eux-mêmes, plutôt que d'être lâchés, se mettant encore en plus grande difficulté.

**“Dès que y a qu'qu'chose qui m'fait peur, j'ai tendance à tout arrêter et tout abandonner. Enfin... j'crois plus en moi et je stresse” <sup>9</sup>**

Par ailleurs, nous entendons bien souvent dans le dire des jeunes, l'impensable, l'inconcevable que représente la fin de la prise en charge par le service de la protection de l'enfance. En même temps qu'elle leur est annoncée par l'ensemble des intervenants de 16 à 18 ans et même s'ils l'ont attendue -comme nombre de jeunes en famille sont impatients d'avoir 18 ans pour se sentir « enfin » libres de faire ce qu'ils veulent- ils n'y croient pas vraiment. Pas plus que n'y croiraient, sans doute, la majorité des jeunes français vivant dans leur famille si le jour de leurs 18 ans, au mieux 19 ou 21 ans ils devaient quitter le toit familial alors qu'ils n'ont pas les moyens financiers

pour se loger et subvenir à leurs besoins, ni les savoirs pratiques pour s'assumer complètement seuls et se débrouiller dans les méandres administratifs.

**“ On pense pas avant qu'on va avoir 18 ans. Parce qu'on est préoccupé par d'autres choses.”**

**“Pour moi c'était pas envisageable de sortir de l'ASE, sachant que mes parents étaient défailants et que de toute façon j'avais aucune solution d'hébergement très rapidement, donc... Pour moi la vie hors du foyer était pas possible.” <sup>10</sup>**

Pour ceux qui bénéficient d'un CJM, l'instabilité se situe à un autre niveau, celle d'être suspendu avant l'échéance à ce qui va se passer le lendemain dans le cas du renouvellement ou non du contrat.

**“ Il était de 3 mois, 3 mois, 3 mois, 3 mois, 3 mois et à un moment donné l'ASE a dit stop, bon ben voilà on arrête là, on peut plus. Les contrats jeunes majeurs sont terminés. (...) J'étais un peu sceptique avec eux en disant : “ attendez, j'vais aller où ? j'vais faire comment ? Où j'vais aller**

<sup>7</sup> Pascale Dietrich-Ragon, [Quitter l'Aide sociale à l'enfance | Cairn.info](#), 2020

<sup>8</sup> Enquête op cité

<sup>9</sup> Enquête op cité

<sup>10</sup> Enquête op cité

.../...

vivre ? Donc du coup très rapidement j'me suis r'trouvée en difficulté. C'qui veut dire que j'ai connu la rue."

"En fait c'est tous les 6 mois. Mais ça s'renouvelle que si on a un projet. Qu'on fait qu'qu'chose en fait, qu'on bouge. Mais si par exemple on fait rien. Voilà. Mais en faisant qu'qu'chose c'est p't'être pas autorisé (...) parce exemple si là j't' travaille, j'ai un salaire et que j'redemande à renouveler le contrat jeune majeur c'est pas possible en fait. Parce que j'ai un salaire, j'suis apte à trouver un p'tit studio ou une chambre donc euh, voilà..."

" A chaque fois c'était galère, ils renouvelaient pour un certain nombre de mois. Par exemple 4 mois. Ou 6 mois. (...) et par exemple on n'avait pas de réponse jusque-là veille du jour où j'devais partir. On n'avait pas d'réponse. Et on savait pas si j'devais rester ou pas. (...). Donc c'était vraiment super dur."

"Il [le contrat] devait s'arrêter le 31 juin, j'avais pas encore les résultats de bac et c'était un peu compliqué. Et d'me prévoir mon été c'était galère. Parce que si je savais pas où j'allais vivre pendant l'été, j'pouvais pas me dire j'vais travailler ou quoi. Parce qu'il fallait que je fasse le déménagement, que je vois si j'ai l'argent pour pouvoir aller jusqu'à la colonie, parce que faut des fois financer, avancer et après on t'rembourse. Et voilà".

"C'était super stressant. J'avais mes cartons de fait et j'me disais si ça se trouve je vais peut-être partir."

" J'vais vous donner un exemple (...) : en intermédiation locative mon contrat s'arrête en janvier. Pour moi c'est toujours de l'instabilité : où est-c'qui j'vais dormir ? où est-c'que j'vais manger ? Est-ce que mon contrat va être renouvelé ? Et tout ça ça fait depuis mes 18 ans que c'est comme ça." <sup>11</sup>

❖ **« On demande à des jeunes réputés fragiles et sans soutien familial d'être plus autonomes et indépendants que tout autre jeune. »**<sup>12</sup>

Pour ceux qui ont été placés ou pris en charge dans des établissements, cette fin de prise en charge signe souvent une rupture avec un environnement plus ou moins investi, avec des adultes faisant parfois figure de repères mais signe également l'entrée dans un univers et un rapport au monde complètement inconnu. A cet âge de maturité encore incertaine, à cet âge où nombre de leurs pairs bénéficient encore d'appuis familiaux, ces jeunes sont « parachutés » dans un nouveau statut d'adulte avec les responsabilités que cela implique.

<sup>11</sup> Enquête op cité

<sup>12</sup> [https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/remi2019\\_chapitre\\_1\\_sortants\\_d\\_institutions\\_def.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/remi2019_chapitre_1_sortants_d_institutions_def.pdf) p.62

.../...

« L'injonction à l'autonomie » se caractérise par sa précocité (18 ans), sa brutalité (l'instant), sa globalité (le personnel, le familial, le professionnel, l'hébergement, ...).

Sur le terrain, la notion d'autonomie correspond non seulement à la capacité, mais aussi au devoir de faire ses démarches tout seul, et de s'assumer le plus rapidement possible seul.

Afin de ne pas faire de l'autonomie une idéologie, il convient selon le Conseil économique, social et environnemental, de garder à l'esprit qu'elle doit prendre en compte la singularité. Les profils (histoires familiales...) et les parcours de chacun (âge de placement, statut, lieux et types d'accueil, déplacements...) sont différents. Ainsi, l'autonomie doit envisager plusieurs points :

- la capacité du sujet à se construire personnellement (estime de soi, capacité de prendre des décisions, de se projeter, ...).
- la capacité des jeunes à agir ensemble (développer des liens amicaux et sociaux, ...).
- la capacité à prendre une place dans la société (développer un sentiment d'appartenance et de reconnaissance).
- la capacité à contribuer à la construction d'une société et à participer à la transformation sociale (s'engager).

Si le gain d'autonomie, d'indépendance, et l'accroissement progressif de la possibilité d'effectuer seul un certain nombre de démarches est enviable et souhaitable, et participe du devenir adulte, celui-ci se déploie progressivement dans le temps bien au-delà de la majorité. L'injonction à la quasi-autonomie à 18 ans faite aux jeunes sortants de l'ASE est donc plus que problématique.

Pour eux l'instant T du jour des 18 ans, qui fait basculer tout jeune du statut juridique de mineur à majeur, est assimilé à un « devoir être adulte », devoir s'assumer pleinement, et être autonome. Pour eux, pas de transition, pas de processus d'expérimentation, de droit à l'erreur, au tâtonnement, qui constituent le passage à la vie adulte, et qui peuvent se dérouler sur un temps relativement long (plusieurs années) jusqu'à l'indépendance financière, matérielle, affective et l'autonomie dans les démarches. Rappelons que l'âge moyen du départ du foyer parental en 2018 était de 23,7 ans, ce départ de la maison familiale ne signifiant pas une totale autonomie.

Pour les jeunes de l'ASE, seul compte le temps chronologique au détriment du temps biographique ; temps chronologique qui ne s'attache pas aux problématiques individuelles et aux retards multiples, potentiellement accumulés par les jeunes présentant des difficultés multiples et en délicatesse avec le social. Ils n'ont pas droit à l'erreur ; ils doivent être stables, ne pas perdre de temps, ne pas être trop ambitieux (études longues) mais opérationnels rapidement. L'autonomie est envisagée pour eux comme une recherche d'autosuffisance rapide.

De ce fait, il est clair que la société est plus exigeante avec les jeunes qui ont été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, le plus souvent par défaut d'entourage « suffisamment bon » pour reprendre le terme de Winnicott. Privés dès l'enfance de liens relationnels, affectifs stables, parfois violentés, secoués, ballottés, et ayant dû se construire dans des contextes compliqués et chaotiques, ils doivent néanmoins faire mieux que tous leurs pairs. A défaut, n'étant pas assez autonomes, n'ayant pas assez « saisi les mains qu'on leur tendait » et compris ce que la

.../...

société attendait d'eux, ils auraient « failli » et ne mériteraient plus d'être soutenus, aidés, entourés.

Suite à la baisse de la majorité de 21 à 18 ans, la loi de 1975 a prévu la poursuite d'une aide pour les jeunes avec une réponse adaptée en matière éducative, sociale, (santé, logement, formation, emploi, ressources) pour les jeunes dont « les difficultés familiales, sociales, et éducatives sont susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ». Progressivement pourtant, au fil des ans (et selon les départements), l'aide a été de plus en plus conditionnée à la preuve que le jeune ait un projet d'insertion professionnelle ou de formation qualifiante. Cette exigence exclut les jeunes qui ne rentrent pas dans la dynamique d'un projet et bénéficie surtout, non pas aux plus démunis et en difficulté, mais à ceux qui ont déjà le potentiel pour s'insérer.

Compte tenu de ces conditions restrictives d'obtention d'une aide après les 18 ans, la sortie de l'ASE pour des jeunes « pas encore suffisamment autonomes » se solde pour un certain nombre d'entre eux par un passage à la rue ou un temps d'instabilité sociale. Les statistiques sont parfois cruels en nous rappelant qu'au niveau national, une personne SDF sur 4 est un ancien de l'Aide Sociale à l'Enfance et que ce pourcentage atteint de 36 à 40% si nous prenons uniquement en compte les moins de 25 ans.<sup>13</sup> A Strasbourg, 20% des demandes faites au SIAO concernent des jeunes de 18/25 ans selon l'association l'Etage.

### ❖ Point d'actualité

La loi du 7 février 2022 veut corriger cette situation et éviter les « sorties sèches », par l'ajout d'une 5° à l'article L 222-5 du Code de l'action sociale et des familles. « Sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du conseil départemental les majeurs âgés de moins de 21 ans et les mineurs émancipés qui ne bénéficient pas de ressources ou de soutien familial suffisants lorsqu'ils ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance avant leur majorité, y compris lorsqu'ils ne bénéficient plus d'aucune prise en charge par l'aide sociale à l'enfance au moment de la décision mentionnée au 1er alinéa du présent article ».

Se pose toutefois la question de l'appréciation de la suffisance ou non des ressources ou du soutien familial. Selon quelles variables, quels critères ?

### ❖ Situations des jeunes de Visa Vie

Les jeunes confiés à Visa-Vie font partis des jeunes en grande délicatesse avec le social, aux parcours chaotiques avec placements multiples, et en grandes difficultés psycho-sociales. D'où des modalités d'accompagnement particulières et individualisées. Ils ne rentrent pas dans la dynamique d'un projet (pouvoir se projeter et anticiper ne va pas de soi et nécessite un certain nombre de préalables, dont la possible d'une inscription dans une histoire). Ils ont une grande

---

<sup>13</sup> cf rapport 2019 Fondation Abbé Pierre

.../...

pratique de la débrouille et de la survie, mais ne sont pas suffisamment compliants pour se plier aux exigences du social dominant.

Concernant la scolarité, sauf exception, les jeunes qui arrivent à Visa-Vie sont déscolarisés, souvent depuis bien longtemps, le début du collège en général. Certes il peut arriver que des inscriptions au collège soient faites, mais dans la réalité, aucun de ces jeunes ne fréquente l'établissement scolaire concerné et n'y allait déjà pas de manière régulière auparavant. A peu près tous ont même développé une aversion massive pour ce qui peut s'apparenter aux apprentissages, à l'école voire à une formation qui exigerait d'eux de se retrouver, pour quelques jours ou quelques mois, sur une chaise ou autour d'une table à écouter un intervenant, à s'investir et à apprendre. Cette difficulté rend difficile toute inscription rapide dans un dispositif d'insertion (E2C, CAP...). Ce n'est pas tant qu'ils ne veulent rien faire mais ils voudraient tous avoir un travail tout de suite rémunéré, sans passer par l'exigence d'une formation. Ainsi ils imaginent qu'à la majorité les portes du travail s'ouvriront pour eux sans souci et qu'ils trouveront un emploi ne nécessitant aucune formation préalable.

Or on sait aussi que les jeunes non scolarisés à 17 ans ont deux fois plus de risques de sortir de l'ASE sans protection jeunes majeurs ; que sans inscription dans un parcours de formation validant, le contrat jeune majeur insertion leur est de moins en moins accessible.

### ❖ Qu'en est-il des sorties de Visa-Vie ?

#### ● **En 2020, 8 jeunes sont sortis de Visa-Vie**

A leur arrivée, 4 avaient tout juste 17 ans, les 4 autres 16,5 ans.

##### ▪ Entourage :

Une pouvait compter de façon stable sur ses grands-parents, 2 n'avaient plus de contacts du tout avec leur famille, les 5 autres avaient des contacts ponctuels, régulièrement conflictuels et donc non fiables.

##### ▪ Formation :

Une est arrivée inscrite dans un CAP service restauration et le mènera jusqu'au bout. Un autre commencera un CAP boulangerie, qu'il mènera à bien. Une autre intégrera l'Ecole de la 2ème chance un peu avant ses 18 ans mais sans que cela lui donne droit à un contrat jeune majeur. Une tentera la garantie jeune mais en sera exclue faute d'assiduité et manque d'autonomie dans ses démarches pour trouver des stages...

Les 4 autres sont sortis sans formation aucune.

##### ▪ Contrats jeunes majeurs ?

2 jeunes ont bénéficié de contrats de 3 mois qui n'ont pas été renouvelés. L'un faute du démarrage par la jeune de son projet de formation, l'autre parce l'Ecole de la 2ème chance n'est pas une formation validante. Visa-Vie a alors pris l'initiative de maintenir la jeune dans son



.../...

hébergement pour qu'elle puisse aller à l'école, ce qui était un grand pas pour elle (comme l'ascension de l'Everest pour d'autres !).

1 jeune présentant de gros problèmes psychiatriques a obtenu un contrat de 6 mois malgré l'absence de projet professionnel, mais dans l'attente d'une place en CHRS.

1 jeune a eu un contrat de 12 mois et 2 autres de 10 mois.

1 jeune en CAP restauration n'a pas demandé de contrat. Elle avait hâte de sortir de l'ASE et pouvait compter sur son copain et ses grands-parents

Et il y a eu 1 levée de placement avant les 18 ans d'une jeune qui sillonnait la France sans pouvoir s'inscrire nulle part.

- Où et comment sont partis ces jeunes ?

Les deux jeunes qui ont eu leur CAP semblent avoir pu s'installer avec leurs compagnons et en couple peuvent assumer les frais d'hébergement et autres.

Les 6 autres sont sortis sans ressources, sont repartis chez des parents (où ça tient par intermittence), ou en squat, ou chez des amis au gré des possibilités. Une a été incarcérée, a aujourd'hui un enfant, touche le RSA mais est toujours en galère de logement indépendant. La jeune ayant des problèmes psychiatriques est toujours au CHRS et devrait pouvoir obtenir bientôt une AAH. Nous savons qu'une autre sortie sans rien, a entamé à 20 ans une formation dans le ménage et fait ponctuellement des petits boulots.

Sur les 8 jeunes sortis en 2020, 4 sont encore en lien. 2 en donnant ponctuellement des nouvelles par téléphone. Une autre est hébergée par Visa-Vie sur Colmar en attendant qu'elle est un logement social pour elle et sa fillette de 9 mois. Au-delà de l'aide matérielle, elle est en demande de présence, d'aide et d'accompagnement présentiel dans les démarches, de faire lien avec son assistante sociale.... Elle appelle deux trois fois par semaine aussi, pour « papoter ». Un entourage familial un peu présent, mais aucunes relations amicales. Elle est très seule. La jeune qui s'était fait exclure de la Garantie Jeunes pour manque d'assiduité et autonomie vient de ressolliciter Visa-Vie (2 ans plus tard à 20 ans). « J'y arrive pas seule, je suis au même point qu'il y a deux ans, c'est la misère et avec ma mère ça va plus ». Elle demande une aide pour la soutenir et l'accompagner dans ses recherches de boulot ou formation, des gens qui « la booste » et avec qui elle peut parler et papoter. Des gens qui se préoccupent d'elle pour qu'elle avance ; seule elle n'y arrive pas. A par sa mère, avec qui les relations ont toujours été problématiques, d'où le placement, elle n'a personne, pas d'autre famille, pas d'amis.

.../...

- **En 2021, 10 jeunes sont sortis de Visa-Vie**

A leur arrivée, 4 avaient tout juste 17 ans, 4 avaient 16 ans, et une 15 ans.

- **Entourage :**

Deux pouvaient compter de façon stable sur leurs grands-parents, une sur sa mère ; les autres avaient des contacts très ponctuels avec leurs familles, régulièrement conflictuels et donc non fiables.

- **Formation :**

Ils étaient tous non scolarisés à leur arrivée à Visa-Vie. Une a tenté un retour au lycée, mais après quelques mois a décroché. Une autre a démarré une formation d'aide à la personne qui lui permet aujourd'hui de travailler. Un troisième est en apprentissage service restauration : la partie pratique se passe très bien, il donne grande satisfaction aux patrons mais le CFA est proche de l'exclure car il n'arrive pas à tenir l'école. Or pour avoir le CAP les deux volets de la formation (pratique et école) sont nécessaires. Un a quitté Visa-Vie avant sa majorité pour retourner chez sa grand-mère et travailler sans formation près de chez elle. Une autre a aussi trouvé du travail après ses 18 ans, sans formation.

Les 6 autres sont sortis sans formation aucune.

- **Contrats jeunes majeurs ?**

2 jeunes sont sortis sans contrat jeune majeur mais ont obtenu rapidement une place en CHRS.

1 jeune a été réorientée en foyer maternel dans un autre département.

2 levées de placement pour des jeunes de 16 ans ½, et 17 ans dans contexte familial très instable pour chacune et grande fragilité personnelle pour l'une d'elle.

1 est retournée par choix chez sa mère.

2 n'ont pas demandé de contrat Jeunes majeurs et sont retournés chez les grands parents.

1 a obtenu un contrat jeune majeur de plus de 2 ans, a actuellement des CDD en maison de retraite. Ce qui signifie qu'elle se débrouille déjà bien seule mais n'a pas encore trouvé de logement indépendant. Visa-Vie lui donne encore un coup de main sur ce point et la soutient dans ses recherches.

1 a obtenu un contrat d'un an.

- **Où et comment sont partis ces jeunes ?**

Pour les 2 jeunes orientés en CHRS par le SIAO, l'une, jeune maman d'un enfant placé, perçoit des allocations familiales mais ne travaille pas, n'est pas en formation et n'a pas d'entourage familial ni amical stable. L'autre a démarré la garantie jeune, fait quelques missions en intérim et va s'installer avec sa copine enceinte (sans travail).

Celle qui est retournée chez sa mère, n'a toujours pas de formation ni de ressources propres. Les deux qui sont retournés chez leurs grands-parents sont sortis avec un salaire, mais encore insuffisants pour qu'ils soient indépendants financièrement et avoir notamment leur propre logement.

.../...

La jeune qui travail en CDD en maison de retraite se débrouille, mais ne peut être encore totalement indépendante pour l'hébergement  
La dernière a trouvé du travail, sans formation, et s'est installée avec son copain. La situation reste précaire mais ils se débrouillent.

Parmi les 10 jeunes sortis en 2021, l'une donne ponctuellement des nouvelles ou nous sollicite pour un souci. Celle qui travaille en maison de retraite est encore hébergée par Visa-Vie le temps pour elle d'obtenir un CDI et de pouvoir avoir son propre logement. Mais au-delà de cette aide matérielle, il est surtout important pour cette jeune, « de faire encore partie de Visa-Vie », d'être inscrite, affiliée quelque part et entourée de gens sur qui elle peut compter et pour qui elle compte. Ceci d'autant plus qu'il n'y a plus du tout d'entourage familial, que le réseau amical est très restreint. Reste les chats.

### ❖ Dispositifs spécifiques pour les jeunes majeurs

Si l'accès au droit commun peut être considéré comme une visée positive voire désirable -être comme tout le monde, sortir d'un état d'exception- encore faut-il en avoir les moyens (matériels, affectifs, ...). L'accès aux droits communs présuppose un certain nombre d'éléments préalables qui ne vont pas systématiquement de soi : comprendre l'importance et le sens des démarches ainsi que la complexité des différents dispositifs, pouvoir être régulier, ponctuel aux rendez-vous (ce qui est particulièrement difficile pour des personnes sans domicile fixe), avoir déjà une idée suffisamment précise de ce qu'on souhaite pour soi, ce que l'on doit entreprendre pour y parvenir et donc arriver à se projeter alors même que le présent est précaire... Avoir 18 ans, être majeur aux regard de la société, ne confère pas ipso facto la possibilité à cet accès.

Certes les dispositifs spécifiques (en plus de ceux du droit commun) auxquels ces jeunes peuvent s'adresser sont nombreux. Néanmoins, chacun existe pour répondre à un besoin précis (insertion par le logement, insertion par le travail...), qui exige que le jeune majeur soit acteur d'une démarche d'insertion déjà bien dessinée et qu'il soit en mesure de donner des gages de bonne conduite, de motivation et d'assiduité. La saturation de ces dispositifs laisse peu de temps aux professionnels d'engager un travail d'accompagnement de proximité (se déplacer avec un jeune par exemple pour faire des démarches dans une administration, ou chercher un stage...) et le découpage sectoriel (tant en terme géographique qu'en terme de missions) génère une multiplicité des interlocuteurs, un cloisonnement des démarches. Par ailleurs la « rotation » très fréquente des intervenants réitère à chaque fois une rupture.

Or ces jeunes n'ont pas balayé pour autant, sous prétexte d'âge, le besoin d'une certaine continuité dans les liens, « d'être attendu quelque part » et sont souvent écrasés par l'incertitude face à l'avenir qu'ils doivent affronter seuls. Les dispositifs peuvent apparaître morcelés, sans cohérence, sans priorité et ainsi impressionnants pour qui doit les solliciter (les affronter ?) sans mode d'emploi.

Si l'on peut noter chez nombre d'entre eux une réelle autonomie dans « l'art de la débrouille », il n'en reste pas moins que l'art de se débrouiller dans le milieu « inséré » avec ses codes et ses

.../...

procédures ne va pas sans s'apprendre. Les démarches administratives se complexifient toujours davantage, passent par la capacité à faire toutes ces démarches seuls sur ordinateur (dossier CAF, CPAM). Il faut penser à renouveler, réactiver ses comptes très régulièrement (ce qui suppose un rapport au temps très établi...) ...Les guichets des administrations sont toujours plus assaillis et leurs agents manquent de temps, voire le droit (« ce n'est plus dans leur mission ») de recevoir des personnes avec qui il faudrait remplir les papiers parce qu'ils ne comprennent pas, avec qui il est parfois nécessaire de prendre le temps de réexpliquer la démarche à accomplir pour la 15<sup>ème</sup> fois, avec qui il faut adapter sa manière de parler parce que ce qui semble clair au professionnel, est du jargon pour l'autre en face... En face, la personne en demande, si tant est qu'elle soit parvenue au guichet, peut rapidement se décourager, choisir de tourner les talons, d'abandonner toute démarche tant la sensation d'être incomprise ou de ne pas pouvoir y arriver peut-être grande.

Certains en arrivent à se décourager face au nombre important de démarches à accomplir, aux documents à fournir. Cela s'ajoute alors aux difficultés pour eux de tenir la régularité et la ponctualité exigées pour les rendez-vous et ils en viennent à « décrocher » après une ou plusieurs démarches. Les temps ne sont, de plus, pas les mêmes.

On constate sur le terrain que malgré la qualité du travail des multiples intervenants, et même si les services ont vocation à prendre en charge les plus décrocheurs ou les plus éloignés, ces dispositifs d'(ré)insertion exigent des conditions qu'ils ne parviennent pas toujours à remplir, à assumer seuls. Les logiques d'action et d'efficacité/rentabilité conduisent de facto à privilégier les plus « insérables », avec une sélection accrue dans l'accès même aux dispositifs pourtant dédiés. Pour exemple et comme nous l'avons déjà indiqué précédemment, une des jeunes de Visa-Vie a été exclue de la Garantie jeune en 2020 parce qu'elle n'était pas assez active et autonome dans ses démarches.

A partir de l'accompagnement des jeunes à Visa-Vie, il nous semble qu'il faut déjà être « bien adapté » pour pouvoir trouver place dans ses dispositifs, puis la garder ou être gardé.

*J, 17ans ¾, est inscrite en formation par la mission locale. La veille du démarrage nous sommes appelés pour nous dire qu'en fait ce n'est pas possible. Il s'agit d'un nouveau dispositif, la conseillère doit positionner des jeunes dont elle est assurée qu'ils iront au bout de la formation, car il faut 100% de réussite pour que le dispositif expérimental soit reconduit. Il est clair que J. ne pouvait fournir cette garantie...*

*K, 17 ans, est inscrit à L'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance. Globalement ça se passe bien malgré quelques difficultés relationnelles ; il est repéré comme moteur dans la classe car pose des questions. Mais pour faire ses recherches de stages devant l'ordinateur ou pour appeler les patrons, il est en panne, aurait besoin d'une présence à ses côtés pour le guider ou juste le soutenir et le rassurer. « Il n'est pas assez autonome » nous dit-on. Il est exclu de l'E2C, avec conseil de ne pas l'inscrire à la Garantie Jeunes car là aussi il n'aura pas l'autonomie demandée.*

*Z. Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, une des jeunes de Visa-Vie a été exclue de la Garantie jeune en 2020 parce qu'elle n'était pas assez active et autonome dans ses démarches. Et cette année 2022, toujours pour la Garantie Jeunes, une autre n'a pas été*

.../...

*retenue car ne présente pas les capacités suffisantes d'autonomie pour bénéficier de ce dispositif. Elle aura 18 ans dans 6 mois, et comme elle dit : « personne ne la veut ».*

Pour les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, comme nous l'avons déjà évoqué, les 18 ans sont un instant T où du statut de mineur protégé et assisté ils deviennent majeurs responsables. Un avant/après se joue en une minute, mais cela ne signifie pas automatiquement autonomie ni capacité financière et relationnelle pour se débrouiller dorénavant quasiment seul dans la vie, « sans personne derrière sur qui compter ».

### ❖ Pouvoir « compter sur » et « compter pour »

Sur qui pouvoir compter ? Compter pour qui ? Comment se débrouiller sans soutien, sans entours relationnels stables ?

Si l'accompagnement aux démarches administratives est un axe de besoin qui revient souvent dans le discours des jeunes interrogés dans le cadre de l'enquête commandée par Visa-Vie, un autre besoin émerge, encore plus important : avoir quelqu'un à qui parler, qui écoute, investir un lieu et des relations qui proposent une continuité.

*“J'étais en point d'appui. (...) J'sais même pas comment vous expliquer : c'est une épaule (...) qui t'aide. Pas financièrement et tout mais elle t'aide. [Aujourd'hui], j'ai toujours besoin d'une épaule sur qui m'poser, à qui parler. Parce que parler c'est important. (...) pas besoin financièrement. J'ai besoin d'être écoutée, d'être aidée. (...) Être écoutée c'est d'jà pas mal. Parce que y pas tout l'monde qui t'écoute. Être écoutée, conseillée, y te dirigent vers qu'qu'chose, c'est important... Surtout être écoutée. “*

*“ C'que j'aurais besoin c'est un dispositif uniquement pour les jeunes sortant d'ASE. (...) être accompagnée dans la vie quotidienne. C'est pas je cherche à être protégée ou quoi, c'est juste que j'ai besoin d'un repère et j'attends qu'on m'donne c'que j'ai pas eu quand j'étais plus jeune. Parce qu'en réalité j'ai grandi trop vite. (...) J'ai besoin de ce cadre-là pour trouver ma place dans la société, pour trouver ma place en tant que jeune adulte. (...) C'est plus sur le plan social, avoir quelqu'un à qui se confier quand t'as des problèmes ou même quand tout va bien. C'est juste avoir un repère quelque part. C'est d'se dire ah ben là, j'vais pouvoir aller là, pour me poser, voir du monde, pouvoir discuter avec les gens ».*

*“Et encore maintenant j'suis en demande que quelqu'un ait confiance en moi et s'intéresse en mes capacités »*

*“Juste l'appui que n'importe qui est censé avoir dans sa vie pour arriver à l'âge adulte. Parce que là je sais tout c'qui faut faire mais j'y arrive pas toute seule. Alors que le moment où on est censée s'débrouiller toute seule, j'ai l'impression d'être encore un enfant, j'ai encore besoin que quelqu'un m'tienne par la main et m'dise faut faire ça et c'est bien tu l'as fait ou... J'ai l'impression qu'c'est c'que les gamins y demandent. (...)”.*<sup>14</sup>

Certains jeunes trouvent dans leurs anciens éducateurs et référents cette présence. Le plus souvent les relations se poursuivent via des échanges téléphoniques ou via les réseaux sociaux et cela semble compter pour ces jeunes qui se soutiennent de ces échanges, de ces

<sup>14</sup> Enquête op cité

.../...

présences. Si cette pratique de maintenir le lien semble être courante voire encouragée dans certaines institutions, dans d'autres elle prend un aspect plus informel, confidentiel, privé, pour ne pas dire tabou. Les professionnels qui s'engagent alors le font en leur nom propre, afin de maintenir un lien. Ces paroles de jeunes font écho à des constats similaires dans les autres études que nous avons pu lire et qui toutes préconisent la création de réseaux et de référents stables afin de limiter les situations d'isolement et de désaffiliation.

La loi du 7 février 2022, préconisant la proposition de parrain et/ou mentor à tout jeune confié à l'ASE, va dans ce sens.

**Si le jour des 18 ans est le seuil de la vie adulte, « devenir adulte », demande du temps et nécessite encore un accompagnement « présentiel », parfois soutenu, d'une durée suffisamment longue pour l'apprentissage de sa nouvelle vie et l'acquisition d'une maturité et autonomie suffisantes pour vivre un jour seul. C'est à ce prix que pourra être limitée le « décrochage » ou la « dégringolade » de certains jeunes dans la rue, le maintien dans des hébergements d'urgence, l'errance ou la fabrique de vies précaires.**

**Dans ce contexte, un étayage consistant est encore nécessaire et important pour bon nombre de jeunes, qui puisse servir de repaire/ repère, de lieu où il est possible d'aller se reposer, se ressourcer, de solliciter de l'aide, une écoute, quel que soit l'objet de la demande et des difficultés. D'être attendu et accueilli, pour des questions précises ou pas.**